

# • HABILLEMENT • CUIRS • TEXTILES

CFDT

N° 213 - MARS 1968

---

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon, Paris (IX<sup>e</sup>)

## SOMMAIRE

- Vie fédérale
- Editorial
- Pourquoi la C.F.D.T. n'a pas signé ?
- Travail au rendement - Invention patronale
- Notre congrès fédéral
- Agir pour la paix au Viet-nam
- L'emploi est un problème politique

## HA - CUI - TEX

21<sup>me</sup> ANNEE — NOUVELLE SERIE  
Publication mensuelle



Le numéro : 0,70 F  
Abonnement annuel : 5 F (10 numéros)  
au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration :  
26, rue Montholon, Paris IX<sup>e</sup>

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,  
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)  
Téléphone 878-91-03 Postes 461 - 462 - 463  
526-63-09



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière  
bande et 0,60 F.

# INFLUENCE C.F.D.T

## Dans le Textile; l'Habillement et les Cuir

Depuis deux ans, le conseil fédéral a décidé de recenser les résultats d'élections de délégués du personnel et de comités d'entreprises.

Nous aurions voulu publier au mois de février de chaque année les résultats de l'année précédente.

En février 1967, trop peu de résultats étaient remontés à la fédération.

En février 1968, un peu plus de réponses que pour 1966, mais insuffisantes pour le textile, mais nettement plus pour l'Habillement et surtout les Cuir.

Aussi, nous ne pouvons publier qu'un recensement partiel limité à 100 entreprises de l'ensemble de nos branches et recouvrions un peu plus de 50 000 salariés, soit près de 43 000 inscrits et 31 000 suffrages exprimés.

### TOUS COLLEGES REUNIS DELEGUES DU PERSONNEL

	Voix	% exprimés	Nombre de délégués
C.F.D.T. ....	15 167	49,2	650
C.G.T. ....	9 851	32,0	264
F.O. ....	2 097	6,8	152
C.G.C. ....	1 514	4,9	61
« CFTC maintenue »	818	2,65	21

Ces résultats ne sont que partiels et nous insistons pour que dans les 8 jours qui suivent les élections professionnelles, toutes les sections envoient leurs résultats d'élections au secrétariat fédéral.

Nous vous demandons aussi que nous soient expédiés les résultats des entreprises où la C.F.D.T. n'est pas encore présente.

## AU JOUR DE L'UNITÉ DEMAIN

Ils ont torturé ses frères  
Elle n'a rien dit  
Ils l'ont torturée  
Elle n'a rien dit  
Ils ont torturé sa mère  
Elle a pensé à des milliers de simples gens

Ils ont torturé ses enfants  
Son rire a éclaté dans un cri  
et elle est retombée  
évanouie  
Un caillot de sang violet  
aux lèvres.

Il leur fallait plus  
Ils l'ont passée par les armes  
Elle est morte  
Bien morte  
Mais la nuit, les brutes  
Dans un cauchemar noyé de sueurs froides  
entendent encore  
son rire  
et s'éveillent  
l'âme cinglée  
de mille coups de fouet.

Nous avons creusé sa tombe  
au pied du Mur d'Airain de la Patrie  
Au jour de l'unité  
Les assassins devront rendre des comptes  
Plus de rire qui éclate dans un cri  
Sur ces lèvres l'élosion d'un sourire  
immense  
Au jour de l'unité  
Demain...

Poème viet-namien de CHE LAN VIEN.

# SOMMAIRE

- Vie fédérale
- Editorial
- Pourquoi la C.F.D.T. n'a pas signé ?
- Travail au rendement - Invention patronale
- Notre congrès fédéral
- Agir pour la paix au Viet-nam
- L'emploi est un problème politique

## HA - CUI - TEX

21<sup>me</sup> ANNEE — NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 0,70 F

Abonnement annuel : 5 F (10 numéros)  
au C.C.P. HA - CUI - TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration :  
26, rue Montholon, Paris IX<sup>e</sup>

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,  
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (c.f.t.c.)

Téléphone 878-91-03  
526-63-09

Postes 461 - 462 - 463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière  
bande et 0,60 F.

# CHICHE... M. JEANNENEY

Grand bruit à la radio et au parlement pour un SMIG à

500<sup>→</sup>  
par mois.

Nous réclamons 500 F de salaire mensuel garanti depuis  
notre congrès fédéral de ROUBAIX-TOURCOING.

EN 1964 :

Le gouvernement s'en préoccupe enfin...

EN 1968 :

Pour étude

Il faut que ce soit clair. S'agit-il vraiment de  
nets garantis par mois ?

500<sup>→</sup>

- ▲ soit un S.M.I.G. de 3,12 F (actuellement il est de 2,22 F  
zone 0 et 2,176 F zone 2%).
- ▲ garanti à 40 h par semaine, soit 173 heures 33.
- ▲ et quoiqu'il arrive : chômage, maladie, accident, maternité ;  
retraite.

ALORS CHICHE !

## PAS BESOINS DE LONGUES ETUDES...

Les prix ont augmenté pendant les vacances. Ils viennent  
d'augmenter à nouveau en janvier.

DEPECHEZ-VOUS, Messieurs du gouvernement, d'accorder ces

500<sup>→</sup> de garantie de ressource mensuelle avant

que de nouvelles flambées de hausse n'en réduisent la valeur.  
Fixez sans tarder le S.M.I.G. à 3,12 F de l'heure sans abattement  
de zone et conseillez-donc aux patrons de faire pareil  
en acceptant de négocier la question au niveau de chaque  
branche au lieu de leur recommander de se limiter à la seule  
question de l'emploi, pire au chômage partiel uniquement et,  
pire encore, à rien du tout.

AUX TRAVAILLEURS DE VOUS RAPPELER, PAR LEUR  
ACTION, QU'IL EST GRAND TEMPS D'AGIR ET TROP TARD  
POUR ETUDIER.

# FORMATION

(Bierville - 2<sup>me</sup> trimestre 1968)



## ■ RESPONSABLES JEUNES

Mardi soir 2 au samedi midi 6 avril.

## ■ DELEGUES DU PERSONNEL

Dimanche soir 21 au samedi midi 27 avril.

Dimanche soir 16 au samedi midi 22 juin.

## ■ COMITE D'ENTREPRISE - 1<sup>er</sup> MANDAT

Dimanche soir 19 au samedi midi 25 mai.



Nous demandons aux sections d'examiner la participation des militants à ces sessions.

Dès que la décision est prise, s'inscrire à l'Institut Confédéral de Formation C.F.D.T., 26, rue Montholon, PARIS IX<sup>e</sup>.

Le nombre de place étant limité, la liste des participants est donc close dès que le nombre est atteint.



# A TRAVERS L'ACTION →

## DES ACCORDS

### ◆ TEXTILES NATURELS :

Deux commissions mixtes ont eu lieu, celle du 25 janvier portait essentiellement sur le chômage partiel, la seconde le 1<sup>er</sup> février sur les modifications à la convention collective, en ce qui concerne le préavis et l'indemnité de licenciement. La C.F.D.T. a signé l'accord sur le chômage partiel et la révision de la convention sur les points suivants :

**Chômage partiel** : indemnité minimum fixée à 44 % du salaire garanti textile, soit à 1,14 F de l'heure pour les grands centres et 1,09 F pour la zone la plus basse (5 % sur grands centres)

— l'indemnité est maintenant hiérarchisée, elle sera calculée sur la base de 42 % du salaire de qualification.

**Préavis** : Après 2 ans d'ancienneté, préavis de 2 mois ou préavis d'un mois plus indemnité spéciale s'ajoutant à l'indemnité de licenciement.

**Indemnités de licenciement** : 10 heures par année d'ancienneté (au lieu de 8 h) majoration de 20 % après 50 ans.

Le nombre d'heures pour recherche d'emploi, l'indemnité de départ en retraite ainsi que d'autres dispositions sont aussi améliorées.

Application : 12 février 1968.

### ◆ MOULINAGE :

Une commission paritaire a eu lieu le 29 janvier. La pause payée passe de 15 à 20 minutes pour les horaires journaliers de 6 h 40 à 8 h et à 30 minutes pour les horaires de 8 h en travail en équipe.

## AU J.O. DU 24 JANVIER

### ◆ C.C.N. HABILLEMENT :

L'avenant N° 03 du 22 juin 1967 sur les jours fériés et l'avenant sur les salaires du 22 juin 1967 sont rendus obligatoires à toute l'industrie.

### ◆ C.C.N. MAROQUINERIE :

Deux avenants sur les salaires ainsi que l'additif sur les salaires du 3 novembre 1967 sont rendus obligatoires à toute la maroquinerie.

## RENCONTRES PARITAIRES

### ET INFORMATIONS DE BRANCHES

### ◆ GANTERIE :

Une commission paritaire nationale a eu lieu le 15 février. Elle avait pour objet de compléter la convention collective sur quelques

clauses afin d'y donner un véritable contenu : base hiérarchique des salaires et surtout temps d'exécution pour le travail à domicile très important dans la garantie.

Après plusieurs suspensions de séance, les patrons ont proposé :

- **salaire de base hiérarchique** : 2,10 F au 1<sup>er</sup> avril 1968,
- **frais professionnels** : 5 % pour les travaux mains et machines appartenant aux employeurs ainsi qu'aux coupeurs, 10 % pour travaux sur machines appartenant à l'ouvrière.

A MILLAU, l'augmentation de salaire compenserait une partie des frais professionnels qui sont de 10 % actuellement pour les coupeurs.

- **Etalement des hausses** : le chiffre de 2,10 F serait théorique car il y aurait une période de rattrapage de 1,50 % chaque 6 mois dont 3 % au 1<sup>er</sup> novembre 1968.

D'autres augmentations pourraient s'ajouter à ce pourcentage de rattrapage.

- **Date de révision** : 2 fois par an, pour application au 1<sup>er</sup> novembre et au 1<sup>er</sup> avril.
- **Reprise des anciennes propositions pour les temps d'exécution avec des précisions pour la coupe de chevreau.**

La C.G.T., tout en donnant son accord de principe, a proposé que les organisations ouvrières se rencontrent afin de prendre une position commune si possible.

La C.F.D.T. a dit qu'elle ne pouvait pas prendre de position immédiatement, qu'elle allait consulter les différents centre sur l'ensemble des propositions patronales.

F.O. et C.G.C. n'ont pris aucune position.

#### ◆ **TANNERIE** :

Une commission paritaire s'est tenue le 16 février. Elle a continué le « débroussaillage » des articles de la convention collective à réviser. Une prochaine réunion aura lieu le 26 mars.

#### ◆ **REUNION AU C.N.P.F. SUR CHOMAGE PARTIEL** :

Depuis plusieurs mois, une discussion sur le chômage partiel était entamée avec le C.N.P.F. Notre fédération était représentée dans ces discussions.

Au départ, le C.N.P.F. ne voulait aboutir qu'à une « recommandation » alors que les confédérations ouvrières voulaient un accord global pour toutes les branches de l'industrie.

A la réunion du 15 février, le C.N.P.F. s'est déclaré disposé à signer un accord, mais en excluant de cet accord plusieurs branches, notamment l'habillement, pourtant l'une des plus touchées par le chômage partiel.

La fédération a alors demandé à ses syndicats de l'habillement de mener l'action contre cette exclusion.

A la réunion du 21 février, les représentants patronaux ont accepté d'améliorer certaines dispositions du projet d'accord, mais les exclusions étaient non seulement maintenues mais aggravées, d'autres branches venant s'ajouter à la première liste d'exclus.

Le conseil confédéral de la C.F.D.T., réuni le 22 février, a alors décidé de ne pas signer cet accord. Voir ci-après quelques commentaires et un communiqué de la fédération à ce sujet.

Une action d'ensemble doit donc être menée et notamment dans toutes les entreprises des branches d'industrie figurant sur la liste des exclus et notamment pour notre fédération dans l'habillement et la maroquinerie.

#### ◆ BLANCHISSERIE - TEINTURERIE :

La chambre patronale a confirmé son opposition à une convention collective nationale, malgré un accord donné verbalement en juin dernier. Elle se déclare par contre disposée à signer des conventions régionales.

Nous avons appris que la chambre patronale adhérait au C.N.P.F., à compter du 1er janvier 1968, ce qui a pour effet de rendre obligatoire pour toutes les entreprises l'adhésion à la retraite complémentaire.

## DANS LES RÉGIONS

#### ◆ CHAUSSURES - VENDEE :

Un accord de salaires a été signé. Il prévoit une augmentation sur les salaires réels de 0,07 F au 1er janvier et de 0,06 F au 1er avril 1968.

Les nouveaux salaires minima à l'heure sont :

	au 1.1.68	au 1.4.68
2 <sup>me</sup> catégorie .....	2.78	2.84
3 <sup>me</sup> catégorie .....	2.90	2.96
4 <sup>me</sup> catégorie .....	3.06	3.12

La discussion d'une convention collective régionale se fera en avril.

#### ◆ CHAPELLERIE DE CHAZELLES (Loire) :

De nombreux problèmes : emploi, garantie de salaires, etc... se posant à la suite de la concentration de 4 entreprises, une commission paritaire s'est tenue et a abouti à des solutions de compromis sur certains points, le désaccord subsistant sur les nouvelles méthodes de production et des tarifs correspondants.

Nos camarades de la chapellerie sont décidés à faire respecter leurs droits et à mener l'action qui s'imposera.

#### ◆ PAS-DE-CALAIS :

Le samedi 24 février, le Syndicat de l'Habillement de la Région de LENS tenait son Assemblée générale et, à l'issue de cette réunion, organisait une conférence de presse pour présenter un document intitulé : « VERITE SUR... les conditions de travail dans l'Habillement ».

Ce document, réalisé par une équipe de militantes de la confection, avec la collaboration de la Fédération et de l'Union Départementale du Pas-de-Calais, est un travail important pour faire connaître, à l'opinion publique, les conditions de travail dans cette industrie.

La Fédération fera parvenir un exemplaire de cette brochure aux Syndicats et Sections, en leur demandant de l'utiliser pour faire connaître la situation des Travailleuses de l'Habillement de leur Région.

## **A TRAVERS L'ORGANISATION**

### ◆ RHONE - ALPES :

Les responsables de l'union régionale HA-CUI-TEX ont tenu une session de 3 jours, qui leur a permis d'établir un plan d'action et de développement syndical pour leur région.

### ◆ BONNETERIE :

La commission restreinte des responsables de bonneterie s'est réunie le 3 février ; elle a analysé la situation économique de la branche et l'action syndicale actuelle. Elle propose une session de la branche « bonneterie » en septembre 1968 et a décidé de publier un bulletin de branche en mars.

### ◆ CHOLETAIS :

Une journée d'étude régionale a eu lieu le 10 février avec 31 participants.

### ◆ COMMISSION « ACTION PROFESSIONNELLE » :

Elle s'est réunie le 13 février ; son travail a porté sur l'examen de son plan de travail établi en juin 1967 et sur le programme d'action à mettre en route pour les prochains mois :

- exploitation et amélioration des accords des textiles naturels,
- action sur les salaires et emploi.

### ◆ BUREAU FEDERAL :

Il s'est réuni le 14 février et a examiné les points suivants :

- action revendicative,
- la situation des effectifs,
- le programme de formation,
- la préparation du congrès fédéral des 23, 24, 25 mai 1968, à SAINT-ETIENNE.

### ◆ SAONE-ET-LOIRE :

Une journée d'études a eu lieu le 17 février à MONTCEAU-LES-MINES ; elle regroupait 16 militants et a permis de mettre sur pied des liaisons entre les sections du département et un meilleur fonctionnement des sections d'entreprise.

### ◆ SESSION CUIRS :

La session de la branche « cuirs » a eu lieu les 22, 23 et 24 février, à BIERVILLE et a réuni 26 participants.

Elle a porté sur l'étude de la situation économique de l'industrie des cuirs, des problèmes de classifications et de rendement.

Elle a permis de mieux connaître la situation des travailleurs des cuirs et de tracer les grandes lignes d'action de la branche.

# DÉFENDRE NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Le problème de l'augmentation des prix est actuellement discuté par les travailleurs et peut-être encore plus là où les femmes sont nombreuses, ce qui est le cas de mon entreprise de confection de Lille.

C'est peut-être difficile de dire, c'est la T.V.A. ou ce n'est pas la T.V.A., puisque des prix ont augmenté avant le mois de janvier.

Ce qui est important pour nous, c'est que les augmentations touchent surtout les articles les plus consommés : le pain, le beurre, le lait, les yaourts et petits suisses, etc... Bien sûr, l'huile a réellement baissée dans certains magasins, mais malheureusement c'est à peu près le seul exemple de baisse et celle-ci n'est pas consommée en grande quantité.

Comment tout cela est ressenti par les travailleurs ?

## ● POUR LES FAMILLES :

● Arlette me dit : « J'ai une petite fille, je consomme un litre de lait par jour, cela me fait 0,10 F de plus, multiplier par 30 ; au bout du mois, c'est déjà une petite somme et ceux qui ont 3 ou 4 enfants la différence est encore plus grande ».

## ● POUR CEUX QUI ONT DES BAS SALAIRES :

Ces augmentations sont ressenties d'une autre manière encore plus dure quand la nourriture représente 50 % (ou même dans certains cas 75 %, sur un salaire). Du fait des augmentations des denrées alimentaires, la part qu'il reste pour l'entretien et les autres dépenses indispensables, est encore diminuée.

## ● ON PRENDRA UNE QUALITÉ AU-DESSOUS...

Un peu après le 1<sup>er</sup> janvier, je me trouve dans un super-marché au rayon des vins, un ménage arrive près de moi et s'étonne de l'augmentation des prix. Le mari se retourne sur sa femme et lui dit : « Nous allons prendre une qualité en-dessous, comme ça nous ne paierons pas plus cher », et ceci sur bien d'autres articles également.

## ● QUAND LE COMMERÇANT IMPOSE SON PRIX :

Mais il reste une catégorie de ménages qui n'ont plus d'argent en fin de mois, ils vont se ravitailler chez le commerçant du quartier,

là où il n'y a pas de concurrence et où les prix ont augmenté encore plus. Mais parce que le commerçant accepte qu'on paye à la quinzaine, on est obligé de s'y ravitailler.

Une autre manière de limiter les répercussions de toutes ces augmentations pour ceux qui ne joignent pas les deux bouts, c'est évidemment de se priver encore un peu plus !

## ● FAUT-IL AUGMENTER LES SALAIRES ?

Denise me dit : « Dans mon quartier, il y a un ménage, le mari est manœuvre, il ne mange de la viande qu'une fois par semaine ».

Certaines personnes nous disent : « Ce n'est pas la peine d'avoir ou de demander des augmentations de salaires, tout augmente et nous ne voyons pas la différence »...

On peut se poser la question suivante :

« Si les travailleurs et leurs organisations syndicales cessaient de poser des revendications de salaires, pour autant les prix seraient-ils stabilisés ? »

Le Ministre des Finances avait, paraît-il, pris des « mesures » et nous avait promis, il y a quelques temps, un « plan de stabilisation » des prix. Qu'en est-il ?

La montée des prix rend obligatoire et amplement justifié un relèvement des salaires, surtout pour ceux qui sont déjà au régime jockey ?

## DEFENDRE NOTRE POUVOIR D'ACHAT :

Aussi la C.F.D.T. ne limite pas son action aux revendications de salaires, elle agit en permanence, pour combattre les véritables causes de la hausse des prix.

Nous disions dans HA-CUI-TEX de février : « La réglementation des impôts en France est, et reste une grande injustice dont les travailleurs paient la note ».

C'est pourquoi la C.F.D.T. revendique, avec une réforme des circuits de distributions, une transformation profonde de la fiscalité.

Ce que nous voulons, ce n'est pas une augmentation de salaire illusoire, mais bien une revalorisation de notre pouvoir d'achat.

Et par exemple tout dernièrement après une intervention auprès de la préfecture du Nord, certains prix ont été limités ou maintenus.

En ce domaine, le syndicat n'est pas seul à agir, les partis politiques, les associations familiales et de consommateurs ont aussi leur responsabilité.

A chacun sa place et que tous agissent là où il faut, pour défendre le pouvoir d'achat des travailleurs.

Quant à nous, notre objectif prioritaire est le relèvement des bas salaires et nous agissons aussi pour cela.

Lise BRICE

Convention et accords

# Pourquoi la CFDT n'a pas signé

## A propos de l'accord avec le C.N.P.F. sur l'indemnisation du chômage partiel

L'indemnisation du chômage partiel est une garantie qui intéresse surtout les travailleurs des branches d'Industrie souvent touchés par le chômage.

C'est pourquoi notre Confédération ne pourrait admettre que soient exclus de cet accord justement ceux qui en avaient le plus besoin.

Que dirions-nous d'un accord de salaire dont le bénéfice ne s'appliquerait qu'à quelques catégories en excluant justement ceux qui sont en bas de l'échelle ?

Que dirions-nous d'une sécurité sociale qui ne couvrirait que les bien portant en excluant les malades ?

La presse, reprenant les arguments patronaux, parle de 5 millions de travailleurs concernés et de 600 000 exclus, encore faut-il savoir que parmi ces exclus, il y a plus de chômeurs partiel que parmi les 5 millions soit disant couverts.

Les chiffres repris dans le communiqué fédéral ci-joint montre bien tout le « bluff » patronal dans ces affirmations.

Notre Fédération avait avant le 21 février fait connaître nettement sa position à ce sujet et elle se félicite de la position prise par la Confédération.

### LE TEXTE DE L'ACCORD :

L'accord signé le 22 février par le C.N.P.F. et les organisations C.G.T. - F.O. - C.G.C. et « C.F.T.C. Bachaumont » ne concerne qu'un petit nombre de travailleurs de nos branches.

**EN SONT EXCLUS :** Les entreprises adhérentes au C.N.P.F. par les fédérations professionnelles suivantes :

- Union Interfédérale de l'Habillement,
- Fédération Nationale de la Maroquinerie,
- Fédération Nationale de la Fourrure,
- Syndicat National des Fabricants de Jeux, Jouets, articles de fêtes et Voitures d'enfants,
- Fédération des Industries Françaises d'articles de sports,
- Confédération Nationale des Industries du Bois,
- Fédération des Syndicats de Transformateurs de Papier d'impression d'écriture,

- Fédération des Chambres Syndicales des Fabricants de Cartonnages de France,
- Fédération des Industries Nautiques,
- Chambres Syndicales des Faïences de France,
- Syndicat National de la Porcelaine Française.

Il est utile de rappeler que d'autres branches ne sont pas concernées du fait qu'elles étaient déjà couvertes par un accord conventionnel de branches ou de régions plus avantageux ; il s'agit surtout : Textiles naturels - Tulles - Dentelles - Guipures - Broderies — Textiles artificiels - Tannerie - Mégisserie et plusieurs régions de Chaussures.

#### **CONTENU DE L'ACCORD :**

— **LE TAUX DE L'INDEMNITE** horaire est de 1,10 F pour la Région Parisienne et 1,05 F pour les autres zones.

Pour les jeunes, le taux est réduit suivant les abattements d'âge s'appliquant aux salaires.

— **LE NOMBRE D'HEURES INDEMNISABLES** est fixé à 160 h maximum pour une année.

L'indemnité est payée par l'entreprise, elle est complémentaire, donc s'ajoute à celle du chômage d'Etat.

#### **— POUR EN BENEFICIER, IL FAUT :**

- avoir une ancienneté d'au moins trois mois dans l'entreprise ;
- n'avoir pas refusé un travail de remplacement comportant une rémunération équivalente offerte par l'entreprise.
- n'avoir pas refusé d'accomplir, depuis la dernière période de chômage partiel, les heures de récupération décidées par l'entreprise dans le cadre de la réglementation.
- avoir été rémunéré suivant un horaire moyen inférieur à la durée légale de travail apprécié dans le cadre des deux dernières quatorzaines ou du dernier mois suivant le mode de paie de l'établissement.

Ajoutons que rien n'a été prévu pour éviter le recours aux licenciements pendant les périodes de chômage. A ce sujet, l'accord du 21 février est en retrait par rapport aux autres accords déjà signés.

D'autre part, il ne s'applique pas non plus aux travailleurs à domicile.

#### **— EN CAS DE LICENCIEMENT :**

Dans le cas où l'employeur est conduit à envisager le licenciement de salariés bénéficiaires de l'indemnisation, le droit à l'indemnisation cesse à leur égard quinze jours après le jour où est sollicitée, auprès des services de main-d'œuvre, l'autorisation de mettre fin à leur contrat.

## COMMUNIQUE DU 23 FEVRIER 1968

de la fédération HA-CUI-TEX C.F.D.T. :

### LES TRAVAILLEURS DE L'HABILLEMENT, DES CUIRS ET LE CHOMAGE PARTIEL

Les travailleurs et travailleuses de l'Habillement sont actuellement parmi les plus touchés par le chômage partiel ; (rappelons que d'après les dernières statistiques ils représentent 25 % du nombre total des journées indemnisées par l'état).

C'est pourquoi la Fédération C.F.D.T. HA-CUI-TEX a renouvelé à plusieurs reprises auprès des employeurs de l'Habillement, sa demande concernant l'indemnisation du chômage partiel en complément des indemnités versées par l'Etat.

Les discussions entamées depuis janvier avec le C.N.P.F. avaient laissé espérer que dans le cadre d'un accord interprofessionnel national, tous les travailleurs du secteur privé, quelle que soit leur profession, auraient bénéficié en cas de réduction d'horaire, des indemnités complémentaires prévues.

Or, il n'en est rien. L'accord intervenu le 22 février et que la C.F.D.T. a refusé de signer, ne concerne qu'un très petit nombre de chômeurs partiels.

Les derniers chiffres connus en feront la démonstration.

Le nombre total des travailleurs atteints par le chômage partiel et indemnisés à ce titre par l'état est de 56 313 pour l'ensemble des professions.

Parmi ceux-ci, un certain nombre était déjà couvert par des accords avant les négociations avec le C.N.P.F. Ils représentent environ 30 000 pour les Industries du Textile et des Cuir (dont 25 119 du textile).

Sur les quelques 26 000 chômeurs partiel restant, le patronat vient d'en exclure 14 295 pour l'Habillement auquel s'ajoute ceux des industries de la Fourrure, de la Maroquinerie, du Bois, des Cartonnages, des Faïenceries, de la Porcelaine, des Jeux et Jouets, des Articles de Sports, des Industries Nautiques.

Après exclusion de tous ces travailleurs, l'accord signé le 22 février concerne moins de 10 000 chômeurs alors qu'il en reste un nombre bien plus important qui, par la volonté des Employeurs, en sont écartés.

Ce n'est que dans la mesure où l'accord serait applicable à l'ensemble des salariés, sans discrimination, qu'il pourrait être considéré comme véritablement positif.

La Fédération C.F.D.T. Habillement Cuir Textile ne peut qu'approuver la position prise par sa Confédération, refusant de le signer dans son état actuel.

Une industrie comme l'Habillement, dont les patrons prétendent attirer les jeunes sous le prétexte d'une industrie moderne, ne peut que se déconsidérer si elle restait à l'écart d'un accord qui se veut général.

Les travailleuses qui représentent plus de 80 % des 300 000 salariés de l'habillement, ont déjà à lutter contre des conditions de travail et de salaires souvent inacceptables. Il serait inadmissible qu'elles restent, de plus, privées d'un minimum de garantie en cas de réduction d'horaire.

La Fédération C.F.D.T. HA-CUI-TEX poursuivra avec la Confédération son action et ses interventions pour mettre fin à cette situation scandaleuse.

Dans ce sens, elle appelle les travailleurs et travailleuses de l'Habillement à participer à toutes les actions dans les entreprises.

Ce n'est pas le contenu qui a empêché la C.F.D.T. de signer cet accord.

C'est uniquement par solidarité pour les Travailleurs et les Travailleuses qui ne sont pas encore couverts par l'indemnisation du chômage partiel, qui leur est imposé par les patrons.

C'est par solidarité que la C.F.D.T. a refusé d'admettre que les travailleurs et travailleuses qui en auraient le plus besoin, soient exclus de cet accord.

Il faut le dire, l'écrire et l'expliquer à tous les travailleurs et nous sommes certains qu'ils approuveront la position de notre confédération.

Il faut également les appeler à engager l'action pour que tous les travailleurs et toutes les travailleuses puissent rapidement être indemnisés par les patrons en cas de chômage partiel.

## Nous intensifierons l'action

Comme nous l'avons écrit dans Syndicalisme du 29 février, nous allons développer l'action pour obliger ces patrons récalcitrants, et en ce qui nous concerne, ceux de l'habillement, de la maroquinerie et de la fourrure, à changer de position.

Nous avons envoyé un dossier « ACTION » aux sections habillement.

Il faut faire participer les travailleurs aux actions prévues. Avec notre Confédération, notre Fédération a écrit à M. le Premier Ministre, à MM. les Ministres des Affaires Sociales, de l'Emploi et de l'Industrie. Nous leur demandons des entrevues pour exposer nos positions, et faire connaître la situation des salariés de l'habillement et de la maroquinerie.

Nous intervenons également auprès de l'ensemble des groupes parlementaires.

Nous entendons mener une grande campagne pour obliger ces patrons rétrogrades à indemniser le chômage faute d'assurer un emploi.

Notre Fédération HA-CUI-TEX a tenu une conférence de presse nationale le 29 février. Elle y a exposé la situation des travailleurs et des travailleuses de l'habillement. Elle en a profité pour présenter à la presse le livre noir réalisé par le syndicat de l'habillement de Lens.

Le Conseil Fédéral décidera le 1er et le 2 mars des modalités d'action à engager par tous les syndicats HA-CUI-TEX.

Organisation

# NOTRE CONGRÈS FEDERAL

A SAINT-ETIENNE, le 23 mai 1968, s'ouvrira le 36<sup>me</sup> congrès de la fédération. Après TOURCOING en 1964 et EPINAL en 1966, ce sera le 3<sup>me</sup> congrès depuis le « regroupement » des trois branches : textile - habillement - cuir.

## I. — UN CONGRES : A QUOI ÇA SERT ???

Beaucoup de paperasse, beaucoup de boulot, des déplacements, de la fatigue et du pognon.

Des discussions, résolutions, motions.

Beaucoup de papier... pour grossir les dossiers... bien sûr... mais aussi, si nous le voulons...

### — Par la préparation et la discussion des rapports :

Ce sera : la réflexion de toute l'organisation depuis la section de base, militants et adhérents, jusqu'au conseil fédéral, sur le travail réalisé, l'action menée, les événements vécus depuis deux ans.

### — Par l'informati<sup>on</sup>, le dialogue dans les ateliers :

Ce sera : la participation des travailleurs et travailleuses de nos entreprises, à l'élaboration des positions, aux choix des objectifs prioritaires.

### — Par la participation au congrès :

Ce sera :

- la possibilité pour tous de s'exprimer par leurs délégués, d'apporter critiques et suggestions ;
- la mise en pratique de notre volonté de démocratie par les votes des rapports et résolutions, par l'élection de la nouvelle équipe responsable de la fédération.

Ce sera aussi : des échanges et confrontations entre le Lillois et la Lyonnaise, entre Strasbourg et Brest, entre la Parisienne et le Vendéen.

Ce sera bien au-delà des textes et des papiers, une rencontre d'hommes et de femmes attelés à la même tâche, mais agissant dans des régions et des situations très diverses, au prise avec les mêmes problèmes de vie et de lutte, mais réagissant avec des tempéraments différents et en fonction de ce qu'ils ont vécu avec les travailleurs dans leurs ateliers, dans leurs bureaux.

C'est cela surtout la richesse d'un congrès !

## II. — LES SUJETS EN DISCUSSION

Le congrès de SAINT-ETIENNE sera pour nous l'occasion de poursuivre notre réflexion amorcée à TOURCOING et EPINAL, sur la société que nous voulons.

Les dialogues « Pierre et Paulette », parus dans la rubrique du bulletin « Lendemain de congrès » et rassemblés dans un numéro spécial HA-CUI-TEX, ne sont pas terminés.

Deux rapports seront présentés au congrès, pour poursuivre ce travail.

— **RAPPORT D'ACTIVITE :**

— jugement et critique de deux années d'action.

— **RAPPORT D'ORIENTATION :**

— choix et précision d'objectifs prioritaires pour l'immédiat :

- en fonction des besoins et aspirations des travailleurs

Textile - Habillement - Cuirs.

- nous mettant « en marche » vers nos objectifs à plus long terme :

● Société démocratique et socialiste

● Gestion de l'économie des entreprises par les travailleurs.

### III. — PREPARATION PRATIQUE

Les syndicats et sections ont reçu :

— fin février un bulletin avec les premières indications pratiques et notamment le calendrier des diverses activités qui doivent préparer le congrès.

— Dans la 2<sup>me</sup> quinzaine de mars, un bulletin spécial donnera les précisions concernant :

● le programme,

● la désignation des délégués,

● les candidatures pour l'élection du conseil fédéral, etc...

— Un mois avant le congrès, c'est-à-dire vers le 22 avril, les rapports seront envoyés aux militants abonnés à HA-CUI-TEX.

Durant toute cette période précédant le congrès, les sections, les militants devront donc :

**PARTICIPATION**

Participer aux réunions organisées dans leur localité et région pour la préparation du congrès.

**INFORMATION**

Informier les adhérents, les travailleurs de la tenue et des travaux du congrès. Ce sera l'occasion de rappeler nos positions, nos objectifs.

**MOYENS :**

Pour cela, des moyens seront mis à votre disposition par la fédération :

— affichettes, modèles de tracts

— et un moyen nouveau :

le « CRAYON-BILLE HA-CUI-TEX CFDT ».

Toutes indications pratiques à ce sujet seront envoyées sous peu aux syndicats et sections.

### IV. — LE PLUS IMPORTANT

A notre congrès, c'est la situation dans les usines, dans nos localités et régions qui doit être apportée. C'est la vie des travailleurs et travailleuses HA-CUI-TEX, leurs conditions de travail, leurs aspirations et revendications qui doivent être exprimées.

C'est donc avec eux qu'il faut préparer ce congrès.

C'est à partir de cette réalité, de notre volonté de la transformer, que nous prendrons ensemble les décisions d'action pour les années à venir.

**Notre congrès**

ne sera pas une réunion à « huis clos »

mais un rassemblement où, par l'intermédiaire des délégués seront présents, les travailleurs textile - habillement - cuirs.

# Agir pour la paix au Viet-nam

## ◆ N.D.L.R. :

Nous avons reçu une lettre d'un militant textile du Nord, relative au Viet-nam. Il nous a paru intéressant de reproduire cette lettre pour que tous les militants HA-CUI-TEX y réfléchissent. Nous aimerions connaître les réactions d'autres militants sur ce problème.

.....  
« J'ai été sollicité pour apporter mon concours à la campagne, sous forme de collecte « Un bateau pour le Viet-nam ». J'ai beaucoup hésité avant d'y participer.

Bien d'autres fois, des militants C.F.D.T. m'avaient demandé instantanément de les rejoindre dans les mouvements où ils étaient, en faveur d'interventions ou de manifestations, auprès de l'ambassade américaine en faveur de la Paix.

J'étais d'accord pour le principe, mais au plan de l'action, j'ai rencontré une réticence chez les responsables de l'Union Locale, qui avaient sans doute leurs raisons. Le vote du congrès confédéral, sur la motion présentée sur le Viet-nam, m'a davantage laissé perplexe...

Je pense qu'il est urgent et nécessaire d'intervenir sur le problème de la Paix au Viet-nam, autrement qu'en paroles, et de sensibiliser tous les travailleurs sur l'affreux crime, qui se vit là-bas.

Notre carte confédérale fait référence à la Paix, qui, au même titre que la justice et la liberté sont des droits inaliénables de la personne.

Il ne suffit pas de dire que nous voulons la paix, il faut prendre les moyens pour y arriver.

Les positions de certains qui se refusent à agir parce que tel problème a une incidence politique, m'ont toujours déplu.

Car en effet, tous les problèmes ont une répercussion politique (exemple les ordonnances sécurité sociale).

Sur l'efficacité des moyens, il y a des avis divergents dans notre organisation ; quant à moi j'estime que ne pas participer à certaines actions parce que le parti communiste est à l'origine des initiatives, c'est laisser l'impression qu'il est seul le défenseur de la paix.

Je regrette que les efforts tentés par notre confédération pour aboutir à une initiative d'action de l'ensemble des forces de gauche non communistes, permettant peut-être ensuite un regroupement de toute la gauche, n'ait pu aboutir jusqu'à présent.

Le problème de la Paix au Viet-nam est complexe, très complexe... Mais il y a tragiquement en lutte, un grand peuple qui possède les moyens modernes de destructions, et un peuple de pauvres paysans « endoctrinés », prêts à tout perdre pour la liberté. Il y a les américains et les vietcongs et derrière eux le capitalisme et le communisme.

Mais n'y a-t-il pas sous jacent à ce terrible conflit, l'affrontement des pays riches, dotés des moyens techniques et modernes, de la richesse, de la domination, et les pays sous-développés, pour qui le communisme risque d'être le seul espoir ?

Jean BERTOLINO a fait un reportage au Nord Viet-nam, dont il reconnaît lui-même les limites et la partialité, mais il a pu relater des réactions de paysans :

« Vous savez depuis l'indépendance, notre situation s'est beaucoup améliorée. Du temps des français, nous vivions à dix, entassés dans une baraque de bambous misérable, nous avions froid et nous crevions de faim. Aujourd'hui, j'ai une maison à moi, avec deux grandes pièces, une cour, et un PUITS et puis l'école, etc... »

Un autre : Ecoutez :

« Sur mes onze enfants, sept sont morts de faim. Vous ne savez pas ce que c'est que de voir ses petits mourir, et de n'avoir rien à leur donner, ni riz, ni lait, ni viande... Le régime m'a apporté la sécurité et la certitude que jamais plus mes enfants ne mourront de faim ».

C'est donc la lutte pour le développement qui se joue. Le problème de la paix ne fait-il pas un avec celui du développement ? Cette guerre dont nous réprouvons tous l'horreur ne va-t-elle pas se renouveler en d'autres pays du monde, où les riches écrasent les pauvres ? L'Amérique latine peut-être ?

Aider, à la manière américaine, n'est-ce pas aider en pacificateur ou en colonisateur ?

Aider les pays en voie de développement, cela ne va-t-il pas poser un certain nombre de problèmes concrets aux travailleurs de nos industries ? ; le textile, l'habillement et les cuirs se développent dans les pays en voie de développement. Mais si nous voulons aider vraiment les défavorisés...

De plus, nous devons rester vigilants, si nous ne voulons pas que cette guerre menace la paix du monde... et l'on sait bien que de tout temps, le peuple a fait les frais des guerres.

Le Viet-nam est la victime d'un conflit qui le dépasse, un petit pays où les grands peuvent se faire la guerre sans se détruire. Les chinois n'ont-ils pas résolu de se battre jusqu'au dernier Viet-namien.

L'enjeu vaut la peine qu'on y réfléchisse et surtout qu'on agisse, avant qu'il ne soit trop tard. »

.....

J. H.

Nous et la politique

# L'EMPLOI est un problème politique

## TRIBUNE LIBRE

Dans HA-CUI-TEX d'octobre, nous avons annoncé une tribune libre dans notre bulletin. Nous avions pensé interviewer des camarades sur certains problèmes, publier leurs positions personnelles ou de syndicats et demander à tous les militants et responsables de donner leur avis, et, avec leur autorisation, nous nous proposions de les publier.

Le premier interview a eu lieu en octobre, les réponses sont parues en décembre sur les liaisons syndicats - partis.

Aujourd'hui, 2<sup>me</sup> interview sur l'emploi avec un militant du Choletais où l'industrie de la chaussure est particulièrement touchée par le chômage, licenciements, autrement dit l'emploi avec ce que cela pose de conséquences.

C'est avec Guy ROY qu'HA-CUI-TEX s'est entretenu.

**HA-CUI-TEX :** Dans nos branches habillement, cuirs et textile, le problème de l'emploi se pose d'une manière dramatique, peut-être encore plus dans ta région Choletaise. Peux-tu nous dire ce que tu penses de cette condition ouvrière dans la société actuelle que nous appelons capitalisme ?

— Les travailleurs de nos trois branches textile - habillement - cuirs et peaux ont terminé l'année 1967 dans des conditions désastreuses :

- Horaires réduits et chômage partiel pour certains
- Licenciements se transformant en chômage total pour d'autres
- Perspectives de licenciements courant 1968 pour nos camarades.

Nous pouvons l'affirmer, 1968 n'est qu'un prolongement inévitable de 1967. Et le début d'année est tristement prometteur.

Conséquence des licenciements, l'abominable sélection qui considère les jeunes comme « rentables » mais qui rejette les plus de 45 ans, usés par la meule du PROFIT, sans aucune considération, comme déchets industriels. Comme ce sont tout de même des hommes et des femmes, le système leur donnera une assistance matérielle fantôme pour

leur éviter de mourir. Le voilà bien le système que nous condamnons : le capitalisme dont la seule raison d'être est le PROFIT.

Ce profit qui écrase et rejette les travailleurs après leur avoir pompé la plus grande partie de leurs forces de travail dans un minimum de temps. Et l'oppression des cadences s'accélère. Pour le capitalisme, pas question d'économie, le seul moyen d'avoir plus, c'est l'exploitation toujours plus forte des travailleurs qui sont aussi les « consommateurs ».

**HA-CUI-TEX** : Pour toi, tu penses qu'il y a un lien direct entre l'emploi qui est un problème économique, bien sûr social avec le pouvoir politique. Autrement dit, si le problème de l'emploi est la conséquence des décisions politiques, l'emploi est un problème politique ?

— Pour moi, c'est très clair. Non seulement il y a lien direct, mais le pouvoir politique actuellement en place est l'émanation du pouvoir économique, c'est-à-dire la transposition au plan politique des pouvoirs et décisions du patronat.

Nombre de technocrates, chevilles agissantes, sont au service du profit et voudraient aménager les conditions sociales qui permettront au néo-capitalisme de s'installer dans la société moderne et s'en tirer un plus grand profit.

Quelques exemples éclaireront ce que je pense :

— En 1965, le C.N.P.F. publie un plan de réforme de la Sécurité Sociale.

— En 1967, le gouvernement gaulliste sort les ordonnances anti-sociales, reprenant fidèlement l'orientation proposée par le patronat français en 1965.

C'est très révélateur pour ceux qui n'ont pas encore compris.

Les domaines économique et politique sont enfants jumeaux de système en place, à savoir pour l'instant le capitalisme.

Comme le massacre de la sécurité sociale, la situation de l'emploi dans nos branches d'industrie est le résultat du V<sup>me</sup> plan économique.

Le 5<sup>me</sup> plan, que les patrons ont inspiré et adopté, prévoyait effectivement une diminution des prestations sociales et 500 000 chômeurs totaux. C'est incroyable, tout ceci était prévu et décidé délibérément. Il faut donc que les travailleurs comprennent cela et que le système capitaliste ne peut répondre aux aspirations légitimes de la masse ouvrière.

**HA-CUI-TEX** : Nous ne pouvons pas tolérer cette situation. Aussi à quoi aspirent les travailleurs ?

— A l'inverse du capitalisme, servant les intérêts d'une minorité, nous voulons une politique et une économie qui servent l'Homme et tous les hommes.

Etre réellement Homme exige :

— de ne plus avoir faim : salaire décent permettant de se nourrir  
de se vêtir  
de se loger.

- de pouvoir vivre :
  - Possibilité et droit de s'exprimer
  - Prendre des loisirs
  - Se cultiver pour être plus conscients
  - Accéder aux moyens modernes :
    - voiture
    - télévision
    - variétés d'information.

— d'accroître les connaissances et possibilités humaines :

- en donnant à ses enfants un enseignement permettant la mise en valeur de toutes leurs capacités.

Tout cela exige évidemment un emploi et un salaire garanti en toutes circonstances.

**HA-CUI-TEX** : Il ne suffit pas de désirer, il faut prendre les moyens d'imposer cette volonté des travailleurs. La C.F.D.T. a une place prépondérante dans cette lutte et si l'emploi est un problème politique, la lutte doit aussi se mener sur ce terrain.

— Le syndicalisme peut-il à lui seul assumer l'avènement de cette société nouvelle absolument nécessaire.

Tout en reconnaissant la place importante du syndicalisme et spécialement de la C.F.D.T. dans cette transformation, il est nécessaire, pour nous, de choisir des points d'appui dans la politique, sans pour autant contracter d'alliances.

Que faut-il entendre par choix d'appuis ?

Nous pensons à des contacts **publics** de notre organisation avec les partis politiques les plus proches de notre conception pour confronter nos points de vue afin qu'un combat **parallèle** s'engage politiquement et syndicalement.

Schématiquement, des fréquentations publiques qui n'aboutissent jamais à un mariage, chacun gardant son autonomie.

**HA-CUI-TEX** : Faut-il se limiter à ces contacts et discussions publiques avec les Partis Politiques de Gauche ?

— Certainement pas, il faut une action offensive du syndicalisme en liaison avec les discussions, avec les partis politiques de gauche pour mettre au point, avec eux, les réformes de structures qu'ils feront lorsqu'il seront au gouvernement.

**UNE ACTION OFFENSIVE :**

Tout attendre de ces contacts ne mènerait pas loin. Tous aux divers degrés où nous sommes, nous avons notre rôle à jouer. La mise en place d'une société plus juste exige de nous, force syndicale, une action offensive constante.

- Avant la prise du pouvoir par les partis politiques partageant nos préoccupations ;
- Pendant la période transitoire menant à une économie planifiée

de type socialiste.

— Une fois que cette planification sera en place, le syndicalisme restant toujours le porte-parole des travailleurs rappelant au pouvoir en place quel qu'il soit, les aspirations et les besoins de la classe ouvrière.

C'est bien pour cette dernière raison que nous devons garder notre autonomie et que le contrat avec un parti politique est une erreur qui priverait le syndicalisme de liberté et d'expression.

De suite, il faut prévoir les moyens immédiats qui peuvent avoir des répercussions sur l'avenir. Une lutte à mener sans tarder, c'est la lutte pour l'emploi. La C.F.D.T. a un rôle original et mobilisateur à jouer. Elle doit proposer une action hardie et progressive aux travailleurs et aux autres centrales syndicales et dans le même temps montrer les réformes de structures nécessaires pour le plein emploi.

A l'heure actuelle, les rares créations d'emplois qui viennent tardivement dans des régions où le dépeuplement a déjà fait son œuvre, ne sont que reculées pour mieux sauter.

De même pour la sécurité sociale, le rôle de la C.F.D.T. n'est pas uniquement de récupérer ce que gouvernement + patronat nous ont pris, mais bien de proposer la transformation de la Sécurité Sociale pouvant permettre aux travailleurs de se soigner et aussi de gérer effectivement la Sécurité Sociale.

L'action OFFENSIVE et CONCERTEE pour l'emploi et contre la politique économique et sociale du Gouvernement peut nourrir l'ambition d'emporter dans son élan la reconquête et la transformation de la Sécurité Sociale.

D'autre part, nous pouvons constater que la masse des agriculteurs se réveille. Au lieu d'aller à la bagarre de temps en temps en ordre dispersé, une action d'ensemble progressive peut **seule** sortir notre pays de l'impasse sociale où il est entré.

Cela aurait pour effet de porter les partis politiques de Gauche au Pouvoir, raison de plus pour nous rappeler que ce sont **eux** qui ont pour vocation de l'exercer et non pas nous, syndicats.

**N. D. L. R.** — Nous vous invitons à répondre plus nombreux que pour l'interview d'octobre. Nous publierons vos réponses, mais vous pouvez également intervenir au congrès fédéral, mais à titre de syndicats ou sections.

Ce n'est pas seulement par la force des choses que s'accomplira la révolution sociale, mais par l'action des travailleurs, par l'énergie des consciences et des volontés.

J. JAURES.

# Travail au rendement

## INVENTION PATRONALE

Il faut bien que tous aient conscience que la pratique du travail au rendement et surtout du salaire lié au rendement est une invention patronale pour augmenter la production, donc faire plus de profit pour les entreprises.

Bien sûr, diverses méthodes ont été mises au point, ne serait-ce que le fait d'être au rendement, aux pièces ou à la prime, la paie est plus forte et elle diminue dès que l'on est à l'heure.

Le but de ces méthodes patronales est justement de faire désirer ce système aux ouvrières sans se rendre compte des inconvénients et de l'insécurité que cela crée. Il faut bien dire que souvent ces méthodes atteignent leur but et que parfois des ouvrières sont « très attachées » au travail au rendement.

### ◆ LA C.F.D.T. HA-CUI-TEX EST CONTRE LE SALAIRE LIE AU RENDEMENT

- Même si dans les faits, il en sera encore longtemps autrement,
- nous sommes contre le salaire au rendement, il nous faut considérer le salaire au rendement comme un mal.»

(rapport congrès TOURCOING 64).

### ◆ POURQUOI NOTRE OPPOSITION AU SALAIRE AU RENDEMENT ?

Pour nous, les hommes, les femmes ne sont pas uniquement des « machines » à produire toujours plus et plus vite.

Tout être humain a droit :

- à un salaire garanti chaque mois,
- de ne pas être abruti par le travail,
- de se détendre, de se cultiver,
- et de se soigner.

Les patrons qui défendent le salaire au rendement prétendent que c'est juste, que les ouvriers gagnent en fonction de leur travail. Mais qui fixe les temps et les prix aux pièces ? Ce sont les patrons ; et qui les modifie lorsque les salaires atteignent un certain montant ? Toujours les patrons ?

## INHUMAIN

Poussé à l'extrême et dans la logique du raisonnement patronal, le salaire fixé en fonction du rendement est injuste et inhumain ; car il n'y aurait pas de ressources lorsqu'il n'y a pas de travail ou plutôt

pendant les périodes où l'on ne peut travailler : maternité, maladie, accident, chômage, retraite, etc...

## INJUSTE

Le salaire au rendement est une injustice inhumaine ; la valeur du travail n'est pas seulement la quantité produite ; il y a d'autres éléments importants qui entrent dans la valeur du travail fourni : qualité, attention, effort, etc...

Plus il y a de production, plus le bénéfice du patron augmente ; d'ailleurs, les patrons savent reprocher que les « soi-disant » mauvaises ouvrières leur font perdre de l'argent.

## NI STABLE, NI GARANTI

C'est un des drames pour les travailleuses, car au rendement, le salaire est encore moins stable et moins garanti.

C'est là que la condition ouvrière est peut-être la plus injuste pour les travailleurs payés au rendement ; pour les salariés rémunérés à l'heure, leur salaire est fixe à condition d'un nombre d'heures ; au rendement même pas.

Il arrive des différences de 100 F - 120 F, voire 150 F d'un mois sur l'autre. Il n'y a que les ouvriers dans ce cas, les mensuels ont leur salaire garanti. Il en est de même pour tous les fonctionnaires et salariés du secteur nationalisé. C'est toujours les ouvriers qui trinquent et encore plus ceux rémunérés au rendement.

## ANTI-SOCIAL ET INDIVIDUALISTE

Le salaire au rendement provoque l'individualisme au détriment de la solidarité ouvrière, alors que nous sommes à la C.F.D.T. pour une société où les hommes et les femmes soient solidaires et responsables.

Notre opposition au salaire au rendement est fondamentale, il porte atteinte à la dignité des travailleurs, à leur santé, à leur garantie de ressources, à leur moral.

Il ne faut pas se cacher ; l'attachement de certains travailleurs au salaire au rendement est certain. Il est dû à l'individualisme, au manque de formation et aussi bien sûr aux « avantages pécuniers » momentanés, que les patrons accrochent à ce système afin de le maintenir.

## OBJECTIFS A FAIRE AVANCER

Pour diminuer l'influence du rendement sur le salaire, il faut essayer d'obtenir :

- Salaire mensuel garanti —————> mensualisation des horaires ;
- Nos 500 F garantis ;
- Salaire horaire garanti le plus élevé possible ;
- Salaire minima plus prime garantie fixe ;
- Salaire minima plus prime au rendement, indexée sur salaire minima ;

- Partie fixe la plus élevée possible, (même en-dessous du salaire minima) ;
- Plafonnement du salaire de rendement ;
- Prime collective ;
- Délais d'adaptation le plus long possible en cas de changement de travail avec garantie du salaire réel antérieur ;
- Garantie de tout temps perdu (pannes machines, mauvais approvisionnements, etc...) ;
- Garantie de salaire réel antérieur pour tous les changements de postes.

## MOYENS D'ACTION

Il ne suffit pas de vouloir sortir du système, il faut s'y employer d'une manière concrète.

Les moyens d'action pour lutter contre le salaire au rendement sont limités et difficiles, mais doivent être permanents.

Ils nécessitent une force syndicale permanente et réelle dans l'entreprise avec la volonté réelle de profiter de toutes les occasions pour remettre le système en cause.

Les problèmes étant techniques, physiques et psychologiques, les moyens d'action seront du même ordre en adoptant à chaque cas ou à chaque circonstance.

## MOYENS TECHNIQUES ET PHYSIQUES

- Continuelle remise en cause à propos des litiges ;
- Contester le temps, les tarifs, les méthodes de travail, le mode opératoire, les changements de poste, la fréquence des incidents, etc... ;
- Se faire expliquer et conseiller techniquement (militants, permanents, B.I.E.I.T., C.I.E.R.P.) ;
- Opposition au pouvoir arbitraire du patron de fixer les charges et les bases de rémunération ;
- Faire appliquer la garantie du salaire minima de la convention pour chaque heure de travail pour éviter que le bon travail compense le mauvais travail ;
- Débrayages, grèves limitées.

## MOYENS PSYCHOLOGIQUES

— Tous les litiges seront exploités pour dénoncer le rendement et créer une opposition et une résistance au travail au rendement : mauvaise qualité, rendement en baisse, salaire diminué, ouvrières âgées déclassées à cause du rendement insuffisant, tous les faits de santé : sana, dépression nerveuse, ouvrière championne en longue maladie.

— Montrer des faits comme étant la répercussion du travail au rendement.

Montrer l'insécurité du travail au rendement à partir :

- des baisses de salaires, de tarifs,
- des changements de collection,
- des changements de postes,
- de la mauvaise organisation,
- des réparations,
- des retours de clients,
- du chômage partiel ou total après une période de travail intense,
- des licenciements surtout lorsque la même production, voire plus de production, est faite avec moins de personnel.

Ces occasions doivent être utilisées pour expliquer aux travailleurs que le salaire lié au rendement se traduit toujours à long terme à leur désavantage et ne profite réellement qu'aux patrons.

Ce qui explique que les employeurs y tiennent beaucoup et s'emploient à créer un esprit individualiste chez les ouvrières et les inciter à préférer ce système de rémunération.

## UNE LUTTE PERMANENTE AVEC LES TRAVAILLEURS

Il est absolument nécessaire d'agir **avec les travailleurs** et travailleuses concernés, afin qu'ils prennent conscience de leur condition plutôt que d'essayer d'agir sur la Direction.

Notre action visera donc ceci :

- Exploiter systématiquement les anomalies et les injustices.
- Profiter de ce que tout est illogique dans les techniques et méthodes patronales.
- Laisser faire des expériences, des essais — à **condition d'avoir des garanties** les plus longues et les meilleures possibles.
- Accepter les essais d'abandon de salaire au rendement avec garantie (dans ce cas, éviter les trop grandes baisses de rendement).
- Stabiliser et garantir le salaire.

Il faut avoir sans cesse à l'esprit que notre action doit toujours :

- développer la solidarité et la prise de conscience des travailleurs ;
- renforcer notre organisation syndicale : adhérents plus nombreux et plus conscients, réseaux d'information, découverte et montée de nouveaux militants.

En luttant contre les conséquences du salaire lié au rendement, nous rejoignons notre lutte pour nos objectifs fédéraux.

- Nos 500 F garantis nets ;
- L'heure syndicale pour tous.

Et nous visons à rendre les ouvriers plus libres, plus solidaires dans l'entreprise et dans la société.

---

Les Travailleurs ne sont plus seulement aliénés par l'insatisfaction de leurs besoins vitaux, mais aussi et surtout par leur travail abrutissant et vide de toute finalité humaine, de tout sens social.